

# Guéraud, O.

---

## Un vase ayant contenu un échantillon de blé (δειγμα)

---

The Journal of Juristic Papyrology 4, 107-115

---

1950

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez **Muzeum Historii Polski** w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej [bazhum.muzhp.pl](http://bazhum.muzhp.pl), gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

UN VASE AYANT CONTENU UN ÉCHANTILLON DE BLÉ  
(ΔΕΙΓΜΑ)

Le récipient que je publie ici est conservé au Musée du Caire sous le N° Journal d'entrée 88756 (voir pl. I). Il fut acheté, sur ma recommandation, en 1948, au marchand Aly Mahmoud Aly, qui le détenait depuis une dizaine d'années au moins. Durant ce laps de temps, le sel, dont le vase s'était imprégné pendant son séjour dans le sol, avait commencé à affleurer et la surface menaçait de partir en menues écailles, emportant l'écriture dont elle était couverte. Le traitement nécessaire fut appliqué par les soins de Zaki eff. Iskandar Hanna, chef des services chimiques du Musée: une solution de celluloïde à faible concentration fut vaporisée à plusieurs reprises sur la surface extérieure, pour la consolider; puis le sel fut éliminé progressivement par des applications humides dans l'intérieur du vase. Ce travail fut exécuté avec succès, sans que l'écriture ait eu trop à souffrir; j'avais du reste eu soin, au préalable, de copier le texte et de le faire photographier.

Le marchand a sans hésitation désigné, comme lieu de la découverte, Bahnassa, où il est lui-même propriétaire foncier; et puisque le texte commence par l'indication νομοῦ ὀξ(υρυγγίτου), il n'est pas douteux que l'objet provienne bien d'Oxyrhynchos.

La photographie montre suffisamment l'apparence du récipient. Ni la matière, — une terre cuite rouge, — ni le travail ne sont d'une qualité raffinée. La hauteur est de 14,5 cm, le diamètre au sommet mesure 17 cm, rebord compris, 14,5 cm à l'intérieur.

Ce type de vase n'est pas de ceux que l'on rencontre couramment dans les fouilles. Sa forme l'apparente à ces récipients cylindriques, en bois, dans lesquels on voit en général des mesures de capacité. Le rebord évasé était commode pour maintenir le lien qui attachait la toile tendue sur l'orifice et sur lequel étaient apposés les cachets mentionnés dans le texte. Mais il n'est pas certain que le vase ait été fabriqué exprès pour l'usage auquel il a servi.

Cet usage est très explicitement indiqué dans le texte à encre qui couvre presque toute la surface extérieure: notre vase a contenu un échantillon-témoin d'une cargaison de blé expédiée par eau du nome oxyrhynchite. C'est un de ces δείγματα plusieurs fois mentionnés dans les papyrus depuis le III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.<sup>1</sup> jusqu'au III<sup>e</sup> siècle après<sup>2</sup>. Sur la nature des récipients utilisés à cette fin, nous étions un peu renseignés par un papyrus<sup>3</sup>, datant de 49/48 avant J.-C., où il est dit que, sur le bateau transportant une cargaison de grain, monteront des phylacites propriétaires fonciers, dignes de toute confiance, οἷς καὶ τὸ δείγμα κατεσφραγισμένον ἐπιτεθήσεται ἐν γείνοις ὄμοις ἀγγείοις. Ces derniers mots semblent signifier que l'échantillon sera contenu dans des vases en terre crue<sup>4</sup>. Pourquoi crue plutôt que cuite? L'économie ainsi réalisée est dérisoire et hors de proportion avec la différence de solidité. La fragilité de la terre crue s'oppose-t-elle mieux à des manipulations frauduleuses? Ou bien ses qualités hygrométriques entraient-elles, d'une façon quelconque, en considération?

Notre vase montre, en tout cas, que les récipients à δείγματα pouvaient aussi être en terre cuite. Ce n'étaient même pas nécessairement des vases. Le Musée du Caire possède des restes d'un sachet en cuir<sup>5</sup> qui avait contenu un échantillon d'orge, ainsi qu'en témoigne le texte latin qu'il porte écrit à l'encre:

*Exemplar | hordei missi per Chae|remonam Anubionis | guber-  
natorem ex no|mo memphite a metro|polin (sic).*

En contraste avec la brièveté de ce texte, celui de notre vase frappe par l'abondance des détails qu'il mentionne et qui suffiraient, non seulement pour l'identifier comme δείγμα d'une cargaison donnée, mais pour constituer presque un reçu de cette cargaison. Il est intéressant de le rapprocher d'un véritable reçu, P. Lond. 256 a (= Wilcken, *Chrest.* 443) contemporain de notre

<sup>1</sup> P. Hibeh 39, l. 15—16 et 98, l. 17.

<sup>2</sup> Dans le composé δείγματοκαταγωγός, P. Oxy. 1254, l. 20; P. Strasb. 31, l. 6. Sur les formalités relatives au prélèvement des échantillons, cf. Wilcken, *Chrest.* 432.

<sup>3</sup> Zilliacus, dans *Aegyptus* XIX p. 62, l. 13—14 et 32—34. La même formule s'était déjà rencontrée, mais mutilée, dans BGU 1742 et 1743.

<sup>4</sup> Voir cependant les doutes de Zilliacus dans sa note sur ce passage.

<sup>5</sup> Publié par Guéraud, *Annales du Service des Antiquités*, XXXIII (1933) p. 62—64 et planche photographique.

vase à dix-sept ans près. Les deux textes donnent, sur la cargaison et son transport, des détails exactement parallèles et leurs formulaires ne diffèrent guère, sauf en ce que l'un se présente comme un reçu (ὁμολογῶ) et met l'accent sur l'engagement d'exécuter le transport avec conscience, tandis que l'autre se présente comme un δεῖγμα et établit par une ὑπογραφή autographe l'authenticité des cachets dont il a été scellé et dont la description a été donnée.

Je ne pense pourtant pas qu'un δεῖγμα comme le nôtre fût destiné à éviter la rédaction d'un reçu en bonne et due forme, qu'il ne pouvait pas remplacer dans les archives. Du reste, le reçu P. Lond. 256 *a* mentionne lui-même l'existence d'un δεῖγμα, qu'on peut se représenter plus ou moins à l'image du nôtre. La surabondance des détails, sur celui-ci, est due sans doute à un souci, bien administratif, d'être trop explicite plutôt que trop peu : deux sûretés valent mieux qu'une.

Quoi qu'il en soit, notre vase, outre l'intérêt qu'il présente comme petit monument archéologique, nous apporte un document de plus au sujet du transport de blé par eau. Mais il n'enrichit guère nos connaissances sur cette question<sup>6</sup>. Il est conforme à ce que nous pouvions attendre à cette date, 2 avant J.-C. En particulier, il n'y est pas question de ναύκληροι, et les ἐπίπλοοι sont des légionnaires.

Beaucoup d'obscurité subsiste, malheureusement, quant au rôle précis de ces ἐπίπλοοι et au genre de rapports que le mot διά implique entre les κυβερνήται et eux. Sur notre vase, en effet, comme dans les deux textes du I<sup>er</sup> siècle après J.-C. où ils apparaissent<sup>7</sup>, la mention du κυβερνήτης est immédiatement suivie de διά τοῦ δεῖνος ἐπιπλόου, comme s'il s'agissait d'une information complémentaire et indispensable. Si l'on donne à διά son sens le plus plein, il faut admettre que les ἐπίπλοοι sont des représentants des κυβερνήται<sup>8</sup>, en particulier pour les actes qui font l'objet des documents en question (rédaction de reçus, prise et scellage de δείγματα). Je doute pourtant qu'il faille leur attribuer un rôle aussi étendu.

D'après leur nom, les ἐπίπλοοι doivent être des „convoyeurs” pour transports par eau, on dirait presque des „subrécargues”. Le verbe

<sup>6</sup> Je renvoie, sur ce sujet, à la récente et excellente étude de J. Schwartz, *Le Nil et le ravitaillement de Rome*, Bull. Inst. fr. d'Arch. or., XLVII (1948), p. 179—200.

<sup>7</sup> P. Lond. 256 *a*, déjà mentionné, et P. Oxy. 276 (datés 15 et 17 après J.-C.).

<sup>8</sup> C'est vers cette conception que tend Schwartz, l. c., p. 184.

ἐπιπλεῖν s'emploie dans ce sens en grec classique et même dans les papyrus<sup>9</sup>. Le rôle naturel de convoyeurs est de diriger la manutention de la cargaison, de veiller à sa conservation intrinsèque (si elle est de nature fragile ou périssable) et de la protéger contre le vol. Ce dernier risque est sérieux dans la navigation fluviale: aussi place-t-on à l'occasion, sur un bateau, une escorte de phylacites: ἐμβαλοῦ δὲ αὐτὰ καὶ φυλακίτας οἱ συνδιακομοιοῦσιν τὸ πλοῖον<sup>10</sup>. Ce rôle protecteur dut, au moins au début, constituer une partie essentielle des fonctions d'ἐπίπλους: au II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. nous voyons apparaître deux φυλακίται qui sont ἐπίπλοι sur un transport de blé<sup>11</sup>; un autre texte, du milieu du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., mentionne ensemble, sur un transport, des μαχαιροφόροι καὶ ἐπίπλοι<sup>12</sup>. On n'est donc pas surpris de voir, avec la conquête romaine, le rôle d'ἐπίπλοι passer à des légionnaires, qui en seront chargés, semble-t-il, pendant tout le I<sup>er</sup> siècle après J.-C.

A partir du II<sup>e</sup> siècle, la fonction est remplie par des particuliers de condition modeste, à qui elle est imposée comme une liturgie<sup>13</sup>. Il semblerait que l'accent soit mis désormais sur l'autre aspect de leur rôle: non plus tant la protection armée que la responsabilité garantissant la cargaison contre tous risques (détournements, détérioration, négligences, accidents etc.). Nous voyons alors formellement l'ἐπίπλους prendre consignation de la cargaison et prêter serment<sup>14</sup>: et ses responsabilités exigeront qu'il soit cautionné.

En tirant de ces données une conclusion vraisemblable, je croirais volontiers que nos ἐπίπλοι légionnaires, non seulement veillaient sur la cargaison pendant le voyage, mais dirigeaient son embarquement et s'assuraient (en même temps que les κυβερνήται) qu'elle était correctement mesurée. Ce rôle suffirait à justifier l'emploi de διὰ: l'opération se faisait „par leur entremise”. Mais ils n'étaient pas, pour autant, des représentants des κυβερνήται, et d'abord pour cette raison qu'ils n'étaient pas choisis par eux mais leur étaient imposés; du reste, leur rôle protecteur pouvait avoir à s'exercer contre le κυβερνήτης lui-même.

<sup>9</sup> Cf., par exemple, P. Cairo Zenon 59077, l. 2, τῶν ἐπιπλευσάντων ἐπὶ τοῦ ἐλαίου.

<sup>10</sup> P. Hibeh 54, l. 30—32. Il ne s'agit pas d'un transport de blé.

<sup>11</sup> P. Tebt. 1035, l. 1 et 12 (restitution, certaine, à la l. 12).

<sup>12</sup> Texte publié par Zilliacus, cf. n. 4.

<sup>13</sup> Cf. les textes mentionnés par Schwartz, l. c., p. 185 et n. 1.

<sup>14</sup> Ostracon du Caire, *Annales* XXXIII, p. 59—60: l. 3—5, ἐπίπλους βέβληται σείτου εἰς Ἀλεξάνδρειαν καὶ ἔχειρογράφησεν καὶ ἤδη παραλαμβάνει τὸν σείτον.

Dans le cas de notre δείγμα, je ne crois pas non plus que ce soient les ἐπίπλοοι qui aient procédé au scellage (du moins pas en l'absence des κυβερνήται) avec les propres cachets de ceux-ci<sup>15</sup>.

Ce dernier détail est l'une des données les plus intéressantes qu'apporte notre petit monument. Les textes nous montrent, en général, que les δείγματα étaient scellés, mais ne nous disent pas par qui. P. Hibeh 39 pouvait, à la rigueur, laisser supposer que c'était par le κυβερνήτης. Notre texte le montre formellement.

Un autre détail à noter, c'est que le transport est effectué par deux barques jumelles : il faut concevoir les deux quantités de blé, non pas comme deux cargaisons qui se trouvent être égales, mais comme les deux moitiés d'une cargaison unique et homogène : c'est pour cela que leur égalité est poussée jusqu'au  $\frac{1}{4}$  d'artabe, que le δείγμα se réfère indifféremment aux deux bateaux, et que l'ὑπογραφή est au nom des deux κυβερνήται.

Tout ceci n'exclut d'ailleurs pas qu'il ait pu exister un second vase semblable au nôtre, de sorte que chaque bateau ait eu le sien. La chose est même vraisemblable si j'ai correctement rétabli le texte fautif de la ligne 10 (cf. le commentaire). Mais les choses sont faites de telle manière qu'un seul vase puisse, au besoin, faire foi pour toute la cargaison des deux bateaux.

Un exemple analogue de cargaison répartie entre deux bateaux se rencontre dans P. Tebt. 486, où une quantité de 4000 artabes de blé se trouve fractionnée entre les embarcations Θάλια et Γυμ( ) à raison de 2000 artabes sur chacune.

Notre texte ne mentionne pas la destination du blé transporté. Mais l'indication du nome, clairement détachée en tête, porte à croire qu'il sortait de ce nome<sup>16</sup>. Il est plus que probable que sa destination était Alexandrie. En revanche, étant donnée la saison tardive (1<sup>er</sup> novembre) il est peu vraisemblable qu'il dût être expédié à Rome<sup>17</sup>.

<sup>15</sup> Cf. commentaire sur la l. 10.

<sup>16</sup> Le sachet-échantillon du Musée du Caire porte, lui aussi, l'origine, nome memphite; mais l'indication qui suit, à metropolin, contient évidemment une faute. J'avais proposé la correction *ad metropolin*, que j'avais crue inévitable, sans me dissimuler les difficultés qu'elle soulevait (cf. mon commentaire *ad loc.*). On pourrait aussi corriger *a metropoli*; cette indication correspondrait à celle de notre vase, l. 6—7: διὰ Λεωνίδου καὶ Ἀπολλωνίου σιτολ(όγων) ἀπηλιώ(του) μερίδος κάτω τοπαρχίας.

<sup>17</sup> Cf. Schwartz, l. c., p. 179 n. 3. Le reçu P. Lond. 256 a, qui offre tant de ressemblances avec notre texte, est daté lui aussi du début d'Hathyr.

Il resterait à expliquer comment le vase a pu être retrouvé à Oxyrhynchos. L'extrême précision du texte et de la date ne permettraient pas de l'utiliser de nouveau comme réceptacle d'un δειγμα. Quelqu'un l'a-t-il, par fantaisie, rapporté d'Alexandrie? ou bien quelque cause fortuite, à la dernière minute, l'a-t-elle fait rester à Oxyrhynchos? Toute conjecture serait sans intérêt.

## COMMENTAIRE

L. 2. πλοίου δημοσίου. Jusqu'ici, la σκάφη δημοσία de P. Lond. 256 a, l. 1 (Wilcken, *Chrest.* 443) était regardée comme la seule embarcation publique mentionnée avant Dioclétien. Notre texte en révèle une seconde, et probablement une troisième (si le bateau d'Hermias est, lui aussi, δημοσίον).<sup>1</sup> Il faut donc admettre que, dès le début de l'Empire, l'administration disposait de bateaux à elle. Déjà dans P. Hibeh 39, l. 4—5, nous voyons charger du blé sur un κοντωτόν βασιλικόν qui est sans doute, comme l'interprètent les éditeurs, a *government transport*, plutôt que la propriété personnelle du roi. Voir cependant l'opinion différente de Claire Préaux, *Economie royale des Lagides*, p. 145 n. 5.

οὗ ἐπίσημον α..ς. Le terme habituel dans les papyrus pour désigner l'emblème d'un bateau est παράσημον; Cf. Maria Merzagera, *La navigazione in Egitto nell' età greco-romana*, *Aegyptus* X, p. 147—48 (liste des emblèmes connus à cette date). Il semble y avoir eu entre les deux mots une différence théorique, dont l'usage courant ne tenait pas compte; cf. Daremberg-Saglio, *Dict. des Antiqu.*, s. v. *navis*, t. IV p. 36 n. 1. La lecture du mot qui suit ἐπίσημον est incertaine: les lettres sont très effacées, sauf l'α et le ς qui sont assez probables. Il est possible (sans plus) qu'il faille lire Αἶας. Ce nom mythologique, en lui-même, n'aurait rien d'in vraisemblable. Les *Actes des Apôtres*, 28, 11, mentionnent un bateau alexandrin dont le παράσημον était Διόσκουροι. Et il exista une trière Αἰαντεία, du nom d'Ajax éponyme de la tribu Αἰαντίς; cf. Cartault, *La trière athénienne*, p. 116.

L. 3. κεντερωνάας. La même forme, exceptionnelle, est répétée à la ligne 4.

L. 4. οὗ ἐπίσημον Αἴγυπτος. On peut se représenter cette „Egypte” plus ou moins semblable à l'image qu'en donne une monnaie d'Hadrien (cf. Daremberg-Saglio, s. v. *Aegyptus*, t. I p. 104): une femme à-demi couchée contre une corbeille, tenant un sistre et

TEXTE

Ναμοῦ ὀξ(υρυγίτου).

Ἀμμώνιος Ἀμμωνίου κυβερνήτης πλοίου δημοσίου οὐ ἐπίσημον α...ς, δι' ἐπιπλόου Λουκίου Οὐκλατίου στρατιώτου  
λεγεῶνος κβ σπείρης β κεντερουνάας Μαξίμου Στολτίου, καὶ Ἑρμίας Πετάλου κυβερνή(της) ἑτέρου πλοίου  
οὐ ἐπίσημον Αἴγυπτος, δι' ἐπιπλόου Λουκίου Καστρικίου στρατιώτου λεγεῶνος κβ σπείρης δ' κεντερουνάας

5 Τίτου Πομπηίου. Ἔστιν δ' ἔγγραφο οὐ ἐμβεβλήμεθα ἀπὸ γενη(μάτων) κη (ἔτους) Καίσαρος, ὁ μὲν Ἀμμώνιος εἰς παράφραγμα  
(πυροῦ) (ἀρταβῶν) υλγδ ὁ δὲ Ἑρμίας ὁμοίως (πυροῦ) (ἀρταβῶν) υλγδ (γίνονται) αἱ πᾶ(σαι) αἱ ἐμβεβλημένοι διὰ Λεωνίδου καὶ Ἀπολλωνίου σιτολό(όγων) ἀπηλιώ(του)  
μερίδος κάτω<<ι>> τοπαρχ(ίας) (πυροῦ) (ἀρτάβαι) ὠξς\_ καὶ προσμεμετρήμεθα ταῖς ἑκατὸν ἀρτάβ(αις) (πυροῦ ἀρτάβης) (ἥμισυ), τὴν δὲ ἐμβολὴν πεποι-  
ήμεθα ἀπὸ β τοῦ Ἀθῦρ ἕως δ τοῦ αὐ(τοῦ) μηνός, καὶ συνεσφραγίσμεθα τῇ ἀμφο(τέρων) σφραγίδι, τοῦ μὲν Ἀμμω(νίου)  
ἦς <ε>ἰκῶν Ἀμμωνος, τοῦ δὲ Ἑρμίου ἦς <ε>ἰκῶν Ἀρποκράτης. (Ἔτους) κθ Καίσαρος Ἀθῦρ δ.

2<sup>e</sup> main 10 Ἑρμίας καὶ Ἀ(μ)μῶνι(ο)ς ἐσφραγίσμ(εθ)α τὰ δ' ἔγγραφα. (Ἔτους) <κθ> Καίσαρος Ἀθῦρ ιθ.

TRADUCTION

*Du nome oxyrhynchite.*

*Ammonios, fils d'Ammonios, pilote d'une barque publique dont l'emblème est A..., ayant pour convoyeur Lucius Oclatius, soldat de la XXII<sup>e</sup> legion, 2<sup>e</sup> cohorte, centurie de Maximus Stoltius; et Hermias, fils de Petalos, pilote d'une autre barque dont l'emblème est l'Egypte, ayant pour convoyeur Lucius Castricius, soldat de la XXII<sup>e</sup> legion, 4<sup>e</sup> cohorte, centurie de Titus Pompeius: ceci est un échantillon du chargement dont nous avons reçu consignation, sur la récolte de la 28<sup>e</sup> année d'Auguste, à savoir: Ammonios, jusqu'au bastingage, 433<sup>1</sup>/<sub>4</sub> artabes de blé, et Hermias pareillement 433<sup>1</sup>/<sub>4</sub> artabes de blé, soit au total, chargées par l'entremise de Léonidas et d'Apollonios, sitologues de la méris occidentale de la toparchie inférieure, 866<sup>1</sup>/<sub>2</sub> artabes de blé, plus un supplément de <sup>1</sup>/<sub>2</sub> artabe pour cent. Nous avons procédé au chargement du 2 Hathyr au 4 du même mois, et nous avons fait apposition de nos deux sceaux respectifs, celui d'Ammonios dont le sujet est une image d'Ammon, et celui d'Hermias dont le sujet est Harpocrate.*

*L'an 29 d'Auguste, 4 Hathyr (1<sup>er</sup> novembre, 2 avant J.-C.)*

2<sup>e</sup> main. *Hermias et Ammonios avons scellé les échantillons.*

*L'an <29> d'Auguste, 19 Hathyr.*

ayant devant elle un ibis posé sur un cippe, au dessus d'elle la légende AEGYPTOS.

L. 5. εἰς παράφραγμα. Cette précision est inusitée, et on en voit mal l'intérêt puisque la cargaison est mesurée avec une extrême minutie.

L. 6—7. ἀπηλιώτου μερίδος κάτω τοπαρχίας. Les *merides* comme subdivisions des toparchies sont attestées plusieurs fois dans l'oxyrhynchite, en particulier à l'époque de notre document. Cf. P. Oxy. 287, l. 4; 383; 384 (datés respectivement de 23, 27 et 25 après J.-C.).

L. 7. προσμεμετρήμεθα ταῖς ἑκατὸν ἀρτάβ(αις) (πυροῦ ἀρτάβης) (ἥμισυ). Dans P. Tebt. 486 (mentionné plus haut, p. 111), le chargement de 4000 artabes de blé donne lieu à un supplément de 20 artabes au titre de (ἥμισυ) (ἀρτάβης) ou (ἡμιαρτάβιον), c'est à dire  $\frac{1}{2}$  pour cent, comme ici. Ailleurs ce supplément de  $\frac{1}{2}\%$  apparaît à côté d'un autre de 1%: dans P. Warren 5, l. 19—20, le chargement est fait σὺν ἑκατόστη καὶ ἡμιαρταβίῳ (cf. P. Princeton II 26, l. 8—10 et commentaire *ad loc.*); et P. Oxy. 1259, l. 15—17, se réfère à une cargaison de blé ἀδόλου ἀβάλου ἀκρίθου ἀδιαπατήτου κεκοσκινευμέν[ου σὺν] ἑκατόστη μιᾷ καὶ ἡμιαρταβίῳ. Ce dernier texte montre bien qu'il ne s'agit pas du supplément courant pour κάθαρσις et κοσκινευτικόν, lequel d'ailleurs est d'un taux plus élevé et ne serait pas de mise ici. D'après T. Kalén, *Berl. Leihgabe*, p. 298 et suiv., le 1% représenterait le φιλάνθρωπον et le  $\frac{1}{2}\%$  l'ἐνοίκιον θησαυροῦ.

Notons que dans P. Oxy. 708 (= Wilcken, *Chrest.* 432) une cargaison de 2000 artabes de blé ayant été trouvée, à l'arrivée, contenir  $2\frac{1}{2}\%$  d'orge et de poussière, le stratège du nome d'origine est chargé de faire verser par les sitologues responsables  $50\frac{3}{4}$  artabes de blé et en outre τὰ [προ]σμη[ετρούμενα] καὶ τὰς ἄλλας δαπάνας. Or 50 artabes représentent les  $2\frac{1}{2}\%$  d'impuretés; les  $\frac{3}{4}$  d'artabes supplémentaires devraient représenter les προσμετρούμενα de  $1\% + \frac{1}{2}\%$  sur ces 50 artabes. Mais alors, que sont les προσμετρούμενα mentionnés ensuite comme devant être recouverts avec le reste des frais? Seraient-çe les προσμετρούμενα afférents à la cargaison originale de 2000 artabes? L'interprétation à donner des προσμετρούμενα devrait pouvoir s'appliquer à ce cas de façon satisfaisante: la question reste ouverte.

L. 9. La date de notre texte est celle du dernier jour du chargement. Comme il serait invraisemblable qu'on eût écrit et daté tout ce texte, avec les responsabilités qu'il implique, avant que le

δείγμα eût été effectivement prélevé, enfermé et scellé, il faut en conclure que toute cette procédure s'est passée aussitôt le chargement terminé. Cela n'a rien que de normal; mais cf. note sur la date de la l. 10.

L. 10. Cette ligne est d'une écriture très maladroite — sans doute celle d'un des κυβερνήται —, mais sa lecture n'est pas douteuse et l'on peut seulement hésiter sur les corrections qu'appellent les bévues dont elle est parsemée. On pourrait, à la rigueur, corriger εσφραγισματαδιγματα en εσφραγίσεμεθα δείγμα; mais l'intrusion de la syllabe finale τα s'expliquerait difficilement, et la correction que j'ai adoptée me semble plus simple. Mais elle implique l'existence de plusieurs δείγματα, alors que le mot est au singulier à la l. 5. Cette contradiction n'est pourtant pas insoluble. A la l. 5, le singulier s'impose: „ceci est un δείγμα”. Mais si l'on a préparé un vase-échantillon pour chaque bateau, ce qui est assez vraisemblable, les pilotes sont fondés à dire, dans leur formule récapitulative, qu'ils ont scellé les δείγματα.

Du reste, même pour un bateau unique, il se peut qu'il y ait eu parfois plusieurs vases-échantillons. Le papyrus publié par Ziliacus (cf. p. 3) mentionne le δείγμα scellé dans des vases; et le document qui constitue la seconde partie du même papyrus désigne (l. 33—34) le même échantillon par le pluriel τὰ δε[ίγματα] (le participe κατεσφραγισμένον a même été corrigé en — μένα). On concevrait assez bien que l'échantillon prélevé sur une cargaison donnée fût appelé en principe δείγμα, au singulier (comme c'est en général le cas), mais que cette quantité de grain, considérée comme un tout unique et homogène, pût être répartie entre plusieurs récipients, pour plus de sûreté ou de commodité, et qu'on fût arrivé à appeler τὰ δείγματα ces diverses fractions du δείγμα. Cf. aussi, dans P. Oxy. 708, l. 5, l'expression ἐν τῇ τῶν δειγμάτων ἄρσει, où (malgré l'interprétation de Wilcken, *Chrest.* 432, introd.) je crois qu'il s'agit de la prise d'échantillon lors du chargement.

La date, telle qu'elle apparaît à la l. 10, présente deux particularités: le nombre indiquant l'année manque et le quantième du mois est postérieur de 15 jours à celui de la l. 9. Le mot Καίσαρος est précédé d'un signe peu distinct, qui n'est à proprement parler ni  $\angle$  ni  $\sphericalangle$ , mais qui doit vouloir représenter l'abréviation ((ἔτους). En tout cas, il est impossible de lire κθ. Ce curieux oubli peut s'expliquer simplement par un „saut du même au même”: le κ, premier

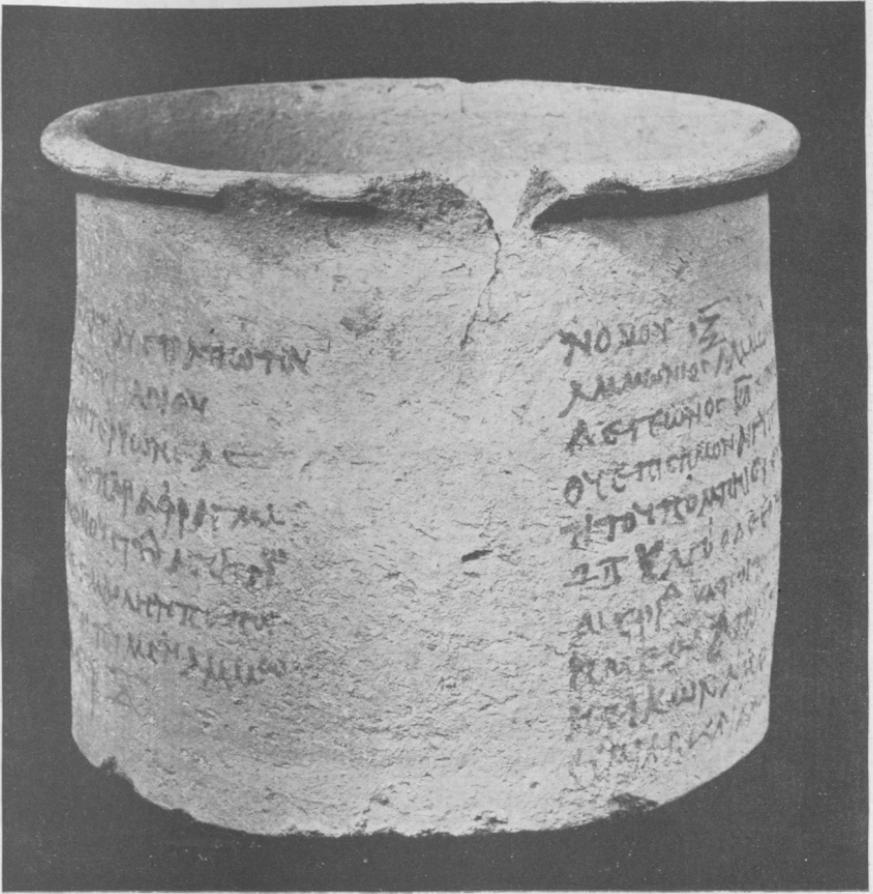
chiffre du nombre de l'année, a été traité comme l'initiale de *Καίσαρος*.

L'intervalle de 15 jours est embarrassant. Comme nous l'avons observé (note précédente), on est obligé d'admettre que le scelage du *δειγμα* a été effectué le 4 Hathyr. Il semble, d'autre part, inévitable que les *κυβερνήται* aient été présents à cette opération, puisqu'elle s'est effectuée avec leurs cachets et que, responsables par ailleurs de la cargaison même, ils avaient un intérêt capital à s'assurer que le *δειγμα* prélevé était bien conforme à l'ensemble de cette cargaison. Toute différence de qualité constatée à l'arrivée aurait été compromettante au premier chef pour eux, puisqu'ils n'auraient pas pu contester l'authenticité d'un *δειγμα* scellé de leurs propres sceaux. Quelle que soit la portée du *διά* qui introduit la mention des *ἐπίπλοοι*, il paraît incroyable qu'ils aient pu, sur ce point, se substituer purement et simplement aux *κυβερνήται*. Mais alors, pourquoi ces derniers, au lieu d'écrire sur-le-champ leur *υπογραφή*, ont-ils attendu quinze jours pour le faire?

On pourrait supposer que cette *υπογραφή* n'ait pas paru nécessaire sur le moment, mais qu'on ait ensuite jugé prudent de la faire ajouter, peut-être au moment du départ du bateau, dans une révision générale des formalités effectuées. C'est seule explication qui me vienne à l'esprit: j'en accueillerais avec plaisir une autre plus satisfaisante.

[Le Caire, Institut Français  
d'Archéologie Orientale]

O. Guéraud



Le δειγμα, Musée du Caire, Journal d'entrée N° 88756.